



INFORMATION MEDICALE, UN MALADE AVERTI EN VAUT DEUX...

Dr. Abderrahim Derraji

Rédacteur en chef de L'Officinal

Initiateur des sites web: www.pharmacies.ma

et www.medicament.ma

Journées d'étude sur le DAI dans le secteur de la santé

Rabat / 4 septembre 2012



L'information médicale revêt de plus en plus d'importance. Ceci est valable aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de l'être.

Par le passé, les citoyens se forgeaient leurs opinions en se basant, essentiellement, sur des informations glanées, soit dans les journaux, soit en suivant les rares émissions que les chaînes de télévision et de radio diffusaient. A cette époque, la diffusion de l'information était régulée et réglementée, ce qui n'est plus le cas.



De nos jours, l'information est totalement « démonopolisée ». En effet, grâce aux paraboles, les citoyens captent des dizaines, voire des centaines de chaînes de télévision satellitaires.

A l'instar des autres pays, le PAV marocain compte aujourd'hui, plusieurs chaînes de radios FM.



L'engouement des auditeurs pour les sujets médicaux, a poussé toutes les chaînes (Télévision et radio) à intégrer dans leurs grilles de programme des émissions de santé. Celles-ci sont très suivies et leur contenu s'améliore jour après jour.

(Certaines chaînes diffusent d'excellents programmes.)



Mais la vraie révolution de l'information a été, sans nul doute, le développement qu'a connu Internet. Et ce n'est pas un Hasard que **Hubert Védrine avait qualifié **Internet «D'insurrection électronique»**.**



Grace à cet outil, les frontières n'ont pas mis longtemps avant de voler en éclat. Ce qui permet aujourd'hui aux internautes d'avoir accès à des millions de sites à travers le monde.



Ces mêmes internautes peuvent aussi échanger des E-mails avec une rapidité jusque là inédite. L'effet boule de neige aidant, des réputations peuvent être faites ou défaites en quelques jours voire en quelques heures.

Aujourd'hui le plus dur ce n'est pas d'avoir l'information, mais plutôt d'être sûr qu'elle n'est pas inexacte.

Il suffit de se remémorer l'affaire de la **grippe A1H1**. La vaccination antigrippale pandémique a été un fiasco sans précédent dans de nombreux pays dont la France , en raison **des messages qui avaient circulé à travers Internet en défaveur de cette vaccination.**



La régulation de tous ces medias, n'est pas chose aisée. Si les quotidiens et les chaînes de télévision et de radio nationales peuvent être régulées au moins à posteriori, ce n'est pas le cas pour le contenu des sites web, les reseaux sociaux et les chaînes étrangères.



Les derniers outils Internet en vogue, sont les réseaux sociaux dont le plus important compte plus de 3 millions d'utilisateurs rien qu'au Maroc. Ces réseaux qui n'existent que depuis 8 ans, permettent un partage facile et rapide de l'information entre des internautes se regroupant par affinité



**Et on peut se poser la question :
comment pouvons-nous profiter de ces
outils d'exception sans subir leurs effets
collatéraux ?**



Ceci est particulièrement vrai pour l'information médicale qui devrait suivre des règles précises pour éviter qu'une information erronée n'ait de lourdes conséquences sur la santé des malades.
(Recoupement, date de publication et source)



L'année dernière une insuline a été suspectée d'être à l'origine de sérieux effets indésirables.

Malheureusement, certains malades qui ont eu l'information via la presse ont, du jour au lendemain, **stoppé leur traitement avec des risques importants pour leur santé.**



Malgré cette toxicité dont l'imputabilité n'a pas été prouvée, la FDA avait décidé de maintenir le produit sur le marché US le temps de faire une enquête et aussi pour permettre aux malades de passer, si besoin est, à une autre insuline, évitant ainsi un arrêt brusque de leur insulinothérapie.



Aujourd'hui, tout pays soucieux de la santé de ses ressortissants, ne peut faire l'économie d'une vraie stratégie pour les prémunir contre la désinformation .



**Les différents départements du ministère de la santé devraient s'ériger en pourvoyeurs de contenu «validé» et faire de la communication une vraie priorité.
(Sites webs)**



Des communiqués devraient être publiés à chaque fois que c'est nécessaire et avec la célérité qu'exige le cas traité.

Le retard de l'administration et la recherche du « scoop » de la part des journalistes favorisent la circulation d'informations éronnées.

Exemple :

Quand la commission nationale de pharmacovigilance a pris la décision de contre indiquer l'utilisation des médicaments à base de **métoclopramide chez les « moins de 18 ans ». Elle a ordonné aux laboratoires qui produisent des médicaments à base de cette substance de les retirer du marché.**



L'administration a saisie par écrit les firmes pharmaceutiques dans ce sens. Seulement, les laboratoires n'ont pas tous informé les professionnels de la santé avec la célérité que nécessite pareil cas.

Pourtant, il aurait été plus judicieux et moins coûteux d'envoyer d'urgence à tous les professionnels de santé un seul courrier comportant un listing des produits concernés par cette décision.



**P o u r d ' a u t r e s a r r ê t s d e
commercialisation, l'information a été
diffusée à la télé avant même que les
professionnels de santé n'aient été
officiellement mis au courant.**

« Le Comble! »

La deuxième chaîne diffusait une publicité d'un « produit cosmétique » qui a fait l'objet d'alertes diffusées par le centre Marocain de pharmacovigilance (Relayées par cette même chaîne).

Ce que les journalistes oublient souvent, c'est que les médicaments sont commercialisés non pas par ce qu'ils sont dénués de toxicité, mais par ce que leur rapport bénéfice/ risque leur est favorable. Que de fois, on est contraint de garder un médicament sur le marché parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives thérapeutiques. Les anti cancéreux constituent un bon exemple : Leur toxicité ne peut constituer un frein à leur utilisation.

Avant tout retrait d'AMM une **commission nationale de pharmacovigilance comportant de nombreux experts, doit obligatoirement se réunir pour étudier le problème avant de prendre la décision qui s'impose en tenant compte des spécificités de notre pays (présence ou non d'une alternative thérapeutique, Il faut compter au moins un mois)**



L'état devrait encourager la production et la diffusion d'une **information médicale et nationale de qualité** au lieu que nos différents supports continuent à servir de caisse de résonance à des informations diffusées sous d'autres cieux.



Malgré une bonne volonté avérée, le défaut de spécialisation des journalistes est un handicap difficilement surmontable.



Bien que la libre initiative et la liberté d'expression ne peuvent souffrir d'aucune dérogation, il est de notre devoir, de mettre en place des mécanismes de régulation en plaçant l'intérêt du citoyen au centre de nos préoccupations.



Devant le foisonnement que connaît Internet, et devant les dérapages récurrents, certains pays ont mis en place des **garde-fous** pour protéger leurs citoyens.

La France a, par exemple, adopté la **certification HON** (Health On the Net) comme organisme certificateur de ses sites médicaux.

Le webmaster candidat à cette certification « helvétique » doit remplir les 8 conditions de la charte HON :

- Préciser son identification complète et son adresse,**
- Mentionner la date de publication des articles scientifiques, leur auteur et les sources,**
- Respecter la confidentialité des internautes inscrits sur son site,**
- Déclarer d'éventuels conflits d'intérêt notamment avec les laboratoires pharmaceutiques,**
- Eviter de diffuser de la publicité des spécialités pharmaceutiques dans les pages accessibles au grand public.**
- Mentionnez dans sa charte d'utilisation que son support ne doit, ni servir à poser un diagnostic, ni permettre d'opter pour une quelconque thérapie...**
- Etc....**



A chaque fois qu'un internaute signale un manquement aux 8 conditions HON le contrevenant **risque d'y laisser sa certification.**

Bien qu'il soit envisageable de mettre en place une certification nationale. Il **serait plus judicieux d'étudier la possibilité d'adopter des certifications existantes et de le faire savoir aux internautes nationaux.**



Certains pays ont trouvé des solutions pertinentes pour que les professionnels de santé aient rapidement l'information . Les conseils de l'ordre français viennent, il y a à peine quelques mois, de mettre en place un système qui permet d'informer tous les pharmaciens en quelques heures.



Pour plus d'efficacité, ils ont intégré un système d'alerte dans le programme de gestion des officines.

Ce système a été présenté à Casablanca lors d'une séance de travail organisée par le COPFR et nos confrères français seraient même prêts à contribuer pour la mise en place d'un système similaire au Maroc.



La sensibilisation des utilisateurs aux risques encourus en naviguant sur Internet est aussi primordiale, d'où la nécessité de faire des campagnes d'information pour une meilleure utilisation d'Internet notamment en ce qui concerne les informations médicales.

Conclusion:

Nul ne peut nier les bénéfiques qu'on peut tirer d'une bonne utilisation d'Internet, des chaînes satellitaires et des chaînes radiophoniques.

Nous devons participer à les enrichir par un contenu spécifique à notre pays, comme nous avons le devoir de **soutenir la presse** pour en faire une source de contenu de qualité.



Même si la régulation de ces nouveaux outils semble techniquement impossible, nous devons mettre sur pied une commission qui devrait réfléchir à la mise en place d'un observatoire qui contribuera à l'optimisation de leur utilisation et particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information médicale. Faute de quoi, nous serions dans l'impossibilité de nous prémunir contre les dangers liés à la désinformation.